

AVENANT 59 S

à la CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE L'INDUSTRIE DES CUIRS & PEAUX

Comme suite à la REUNION PARITAIRE NATIONALE CUIRS & PEAUX, qui s'est tenue le mercredi 23 mars 2011, au 122, rue de Provence 75008 PARIS, l'organisation patronale FEDERATION FRANCAISE de la TANNERIE-MEGISSERIE, d'une part, et les organisations syndicales, ci-dessous, signataires, d'autre part, ont convenu ce qui suit :

Article 1 : SALAIRES

Concernant le personnel "OUVRIERS", rémunéré à l'heure, les salaires minima nationaux professionnels sont fixés ainsi :

Catégories	Coefficients	au 1er avril 2011	
		Taux horaires en euros	Salaires bruts mensualisés en euros
OS1	135	9,05	1 372,61
OS2	143	9,18	1 392,33
OQ	155	9,53	1 445,42
OHQ	170	10,21	1 548,55

Les salaires bruts mensualisés ont été calculés sur une base de 151,67 heures pour 35 heures hebdomadaires effectivement travaillées.

Article 2 : APPOINTEMENTS

Concernant les personnels "EMPLOYES", "TECHNICIENS & AGENTS DE MAITRISE" et "CADRES", le POINT MENSUEL est fixé à **8,20** euros, à compter du 1er avril 2011.

Les appointements bruts mensuels minima, base 35h/semaine, de ces trois catégories de salariés, sont calculés en multipliant la VALEUR DU POINT par le COEFFICIENT affecté aux emplois occupés par ces salariés.

Article 3 : Article 13 alinéa F de la CCN Industrie des Cuirs & Peaux :

" La présente Convention ne déterminant que des barèmes de salaires minima, la fixation des salaires réels fait l'objet d'accord par entreprise ou par localité."

Article 4 : Egalité salariale

Les partenaires sociaux de l'Industrie des Cuirs et Peaux rappellent le principe selon lequel, dans chaque entreprise, tout employeur est tenu d'assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes et que les disparités de rémunération ne peuvent pas, pour un même emploi, être fondées exclusivement sur l'appartenance des salariés à l'un ou l'autre sexe.

Paris, le 23 mars 2011

FEDERATION FRANCAISE DE LA TANNERIE-MEGISSERIE

FEDERATION DE LA CHIMIE - FORCE OUVRIERE

FEDERATION TEXTILE HABILLEMENT CUIR C.G.T.

FEDERATION DES SERVICES C.F.D.T

SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL DE L'ENCADREMENT
DES CUIRS ET PEAUX C.F.E - C.G.C - F.N.A.A.

FEDERATION CMTE - C.F.T.C Secteur Cuir